

## Etude Diagnostic Calonne

### Bilan

#### La Calonne en quelques chiffres :

- Linéaire total dans le Calvados : environ **22 km**,
- Communes concernées : **8** (Saint-Benoît-d'Hebertot, Vieux-Bourg, Surville, Pont l'Evêque, Saint-Julien sur Calonne, Saint-André-d'Hebertot, Les Authieux sur Calonne, Bonneville-la-Louvet),
- Superficie du Bassin Versant : environ **71,5 km<sup>2</sup>**.



L'étude diagnostic pour la Calonne est terminée et au final la somme des travaux à prévoir est importante, non pas à cause d'une intensité de dégradation, mais à cause d'un linéaire important. Les travaux sont en effet plutôt « diffus ».

De plus les sociétés de pêche, l'APALVA et l'APC possèdent des baux de pêche qui sont régulièrement entretenus, peut être même trop, car ces parcours tendent vers une homogénéisation des classes d'âge donc vers un vieillissement. Cependant l'entretien important de ces parcours limite les interventions à venir du Syndicat, si ce n'est un recépage de certains arbres vieillissants.

- En dehors des parcours de pêche, l'état de **la ripisylve** et du lit mineur est tout à fait satisfaisant, excepté localement, où certains tronçons ont une ripisylve largement vieillissante et instable (arbres penchés sur le cours d'eau). Le Syndicat propose de « rajeunir » **les arbres traités en têtards**, car leur entretien est souvent délaissé malgré leur forte valeur patrimoniale et paysagère. Par ailleurs, les peupliers plantés en pied de berge, seront systématiquement abattus.

- **Les encombres perturbateurs** sont peu nombreux et situés en amont de Surville. Ils seront laissés dans le cours d'eau dans un but de prévention des inondations, car leurs emplacements et/ou leurs volumes permettent une redirection de l'écoulement, un ralentissement de l'eau et/ou une protection de certaines berges.

- **Les abreuvoirs sauvages** seront remplacés par des abreuvoirs au cours d'eau ou des pompes de prairie avec **des clôtures** pour limiter la divagation des animaux. Les clôtures électriques seront choisies en priorité, après accord de l'exploitant. La hauteur de berge dissuade souvent les animaux de pénétrer le cours d'eau et limite ainsi la pose de clôtures. Pour information, le linéaire de clôture posé sera de moins de 4 km sur les 22 km du cours de la Calonne, soit 44 km de berge environ.

De plus, **3 passerelles seront** mises en place sur 3 ruisseaux piétinés au niveau de leur confluence avec la Calonne. Ces zones semblent également servir au passage des engins agricoles.



On trouve également **1 passage à gué** pour tracteur.

- **Les essences de la ripisylve**, autres que l'Aulne et le Sureau majoritaire à plus de 80 %, soit le Frêne, les Erables, le Noisetier, l'Aubépine, les Saules seront systématiquement favorisés et valorisés, notamment Frêne et Saule, par un débroussaillage et un abattage des aulnes concurrents.

- **Les érosions** sont bien présentes mais aucune n'a été jugée préoccupante du point de vue de l'intérêt général.

- Au niveau **des végétaux invasifs**, la Renouée de Japon est quasiment absente (53 ml), tandis que la Balsamine de l'Himalaya n'a pu être diagnostiquée en raison de la période où a été réalisé le diagnostic (hiver 2008-2009). Un prochain passage permettra de cartographier cette espèce.

- Concernant les ouvrages, les partenaires, notamment l'Agence de l'eau, la DDEA et la CATER, insistent pour que des diagnostics complets soient réalisés, tous types d'ouvrages confondus (vannage, buse, dalot...), pour rétablir la continuité écologique et la libre circulation des migrateurs (Truite de mer, Truite fario, Saumon atlantique).

*Les points noirs observés concernent 2 ouvrages infranchissables à Bonneville la Louvet, dont un est la propriété de M. DELANGHE. Des négociations ont lieu depuis une vingtaine d'année, en vain. Cet ouvrage est un dossier sensible et le Syndicat ne veut pas interférer avec les démarches en cours.*

Enfin, en aval du Pont de la rocade à la sortie de Pont l'Evêque (direction Surville), le secteur est rattaché au programme intra-muros.